



COMMUNE DE RHODON

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le cinquième jour du mois de juillet deux mil vingt et un à 18h15, le Conseil Municipal de la commune de RHODON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur VROMMAN Xavier, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 1^{er} juillet 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Membres présents : 9

Etaient présents : Mesdames Christelle BEAUMARD, Marie-Neige RICARTE, Cathy LESIEUR
Messieurs Marc BOUVET, David DELATTRE, Jean-Jacques GOESSENS,
Jonathan LAFFRAY Chilpéric LEFORT et Xavier VROMMAN

Absent excusé : /

Absent non excusé : Paul MENDES et Antoine SERVAES

Madame Christelle BEAUMARD a été élue secrétaire

Mme Marie-Neige RICARTE arrive en séance du conseil municipal à 19h11

Monsieur le Maire, Xavier VROMMAN ouvre la séance et présente l'ordre du jour.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 31 MAI 2021

Le compte rendu de la séance du 31 mai 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Délibération 40/2021

TERRAINS A BATIR- PARCELLE ZD n°39

Le maire présente le projet d'aménagement de la parcelle ZD n° 39. Tous les réseaux sont présents devant la parcelle. La station d'épuration a été dimensionnée pour accueillir de nouveaux lots lors de sa création.

La seule obligation pour la commune sera de présenter une bouche d'assainissement devant chaque lot.

Le projet présente 7 lots à bâtir peut être réalisé par simple déclaration préalable.

Un devis a été établi par l'étude Geomexpert pour un montant de 3100 euros HT.

Il comprend l'étude de faisabilité, l'intervention sur le terrain et la préparation du dossier de division parcellaire. L'instruction du dossier par les services de l'Etat est de 4 mois.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés DECIDE :

- De **VALIDER** le devis présenté par GEOMEXPERT pour un montant de 3 100 euros HT,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer le devis accepté et tout document afférent au présent devis,



COMMUNE DE RHODON

- **D'ETABLIR** le dossier de déclaration préalable et le déposer auprès du service instructeur.

Délibération 41/2021

TERRAINS A BATIR- PARCELLE ZE n°49

Le maire présente le projet d'aménagement de la parcelle ZE n° 49.

Bien que la station d'épuration ait été dimensionnée pour accueillir de nouveaux lots lors de sa création, les autres réseaux ne sont pas présents à proximité de la parcelle.

Le projet nécessite d'établir un permis d'aménager et de réaliser une étude de faisabilité. A ce niveau, le nombre de lots à bâtir n'est pas défini.

Une proposition financière et technique a été proposée par GEOMEXPERT pour un montant global de 16 440 euros HT.

Cette proposition se décompose en deux parties :

- La partie réalisée par GEOMEXPERT pour un montant de 4 640 euros HT,
- La partie d'étude de faisabilité réalisée par l'entreprise ECMO pour un montant de 11 800 euros HT.

Il est proposé au conseil municipal de voter la proposition financière dans sa globalité sous réserve du montant de l'étude de faisabilité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés DECIDE :

- **DE valider** la proposition financière et technique dans sa globalité pour un montant de 16 440 euros HT
- **DE prendre** acte que le projet pourra être arrêté en raison du montant de l'étude de faisabilité
- **D'autoriser** le maire à signer la proposition financière et technique.

QUESTIONS DIVERSES

- **Vol de Chrysanthèmes** : Des usagers ont fait remarquer le vol de plusieurs pots de chrysanthèmes lors de leur passage dans le cimetière.
- **Station d'épuration** : le dernier rapport de la station est bon. Monsieur DELATTRE fait remarquer qu'une pompe est défectueuse depuis une quinzaine de jours. Le problème proviendrait de déchets non autorisés jetés dans le réseau. Une information de sensibilisation sera faite dans le prochain bulletin municipal.
Les pompes doivent être entretenues. Il est possible qu'un contrat de maintenance soit mis en place avec deux visites annuelles obligatoires.
- **Ralentisseurs aux entrées de ville** : Il est noté la vitesse excessive des véhicules dans le



COMMUNE DE RHODON

centre bourg. La pose de ralentisseurs aux entrées de commune seraient une solution ?

- **Prochain conseil municipal** : le lundi 20 septembre 2021 à 19h15

La séance est levée à 19h20